

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 24 MAI 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023-05-24 39	Délibération du BUREAU n° BU-2023-05-24	Multi-sites	LANESTER, ARZON, ARRADON, GRAND-CHAMP et PLOUGOUMELLEN
---------------------------------	--	-------------	--

Augmentation des loyers des logements familiaux et annexes suite à travaux de réhabilitation

La réglementation nous autorise à déroger à la limite de révision annuelle des loyers dans le cas de travaux de réhabilitation.

Aussi, les loyers des résidences ci-dessous seront revalorisés en cours d'année (à réception des travaux), conformément au dispositif en vigueur, dans la limite de 5% du prix au m² de surface corrigée ou surface utile (hors IRL du 1^{er} janvier 2023) et dans le respect du loyer plafond autorisé.

Les augmentations de loyers proposées sont les suivantes :

Résidences	Augmentation moyenne de loyer (%)	Augmentation moyenne au logement (€)	Augmentation mini/maxi	Commentaires
Normandie Niemen LANESTER (G238)	3,56%	6,48 €	de 1,34 € à 17,61 €	Les surfaces baissent avec la transformation des baignoires en douche l'acompte chauffage disparaît avec le changement de mode de chauffage qui passe d'un chauffage électrique collectif à un chauffage électrique individuel
Poul En Dal ARZON (G150)	1,72%	1,15 €	de 0,28 € à 9,38 €	
Impasse du Génois ARRADON (G225)	3,62%	12,00 €	de 8,38 € à 15,75 €	3 locataires au plafond des 5 %
Bellevue GRAND- CHAMP (G772)	1,36%	5,73 €	de 0,36 € à 10,18 €	
Jean-Moulin PLOUGOUMELLEN (G746)	1,53%	5,58 €	de 0,75 € de 10,50 €	

Il est demandé au Directeur général de valider la revalorisation des loyers à réception des travaux et d'autoriser ces augmentations.

Fait à Vannes, le 24 mai 2023



Le Directeur général

Erwan ROBERT